

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 18 octobre 2016**

**Convocation du 14 octobre 2016**

**Affichage du 14 octobre 2016**

<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>En exercice</b>	<b>:</b>	<b>11</b>
	<b>Présents</b>	<b>:</b>	<b>07</b>
	<b>Votants</b>	<b>:</b>	<b>07</b>

L'an deux mil seize, le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Aubin-Sous-Erquery s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Brigitte BOULENGER, Maire, et sur la convocation de Madame le Maire en date du quatorze octobre deux mil seize.

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes et Mrs BOULENGER Brigitte, TRAEN Xavier, CORLAY Arnaud, ROUSSEL Nicole, MAUPETIT Nathalie, LE NEILLON Nadège et VLAEMINCK René

**ABSENTS EXCUSES :** Mrs ROUSSEAU Philippe, VILLAIN Stéphane, ALCHAMOLAC Romain, Mme FERREIRA Anne.

Mme LE NEILLON Nadège a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté, à l'unanimité des membres présents.

#### **N° 1 - DECISION MODIFICATIVE REGULARISATION DE COMPTES :**

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que la trésorerie demande de faire une décision modificative afin de régulariser des opérations d'ordre déséquilibrées comme suit :

- Transférer les écritures du compte 7311 au compte 73111
- Transférer les écritures du compte 65736 au compte 657362
- Transférer les écritures du compte 6554 au compte 65541

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de procéder à la régularisation des comptes indiqués ci-dessus.

#### **N°2 – DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE :**

**Cette délibération annule et remplace la délibération du 29 Mars 2016. Celle-ci ne mentionne pas le montant de la dépense.**

Madame Le Maire explique qu'il est nécessaire de changer le matériel informatique dans le bureau du Maire. Des Sociétés ont été contactées, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la société ADICO pour un montant de 1 155,10 € HT.

Cet achat est éligible à une subvention auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de demander la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental pour l'achat du matériel informatique.

### **N°3 – DELIBERATION SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le projet de convention avec l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de l'Oise, relatif à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité dans le cadre du dispositif « ACTES »,

Considérant, par ailleurs, que l'adhésion à l'Adico permet de bénéficier directement des services d'un tiers transmetteur sélectionné par elle, en l'occurrence ADULLACT, sans coût supplémentaire,

Considérant que la télétransmission des actes ne peut se faire qu'après authentification du transmetteur, ce qui nécessite l'acquisition d'un certificat électronique via un contrat de fournitures,

Considérant que la Poste distribue les certificats électroniques sous la dénomination, « Certinomis », valable 1 an, 2 ans ou 3 ans, moyennant un coût de 100 € HT pour un an, 165 € HT pour 2 ans ou 230 € HT pour 3 ans, (à renouveler), et que le lecteur de carte à puce coûtera 15 € HT (une seule fois),

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame Le Maire, qui précise que la date limite de dématérialisation des flux est le 1<sup>er</sup> janvier 2017, que des tests sont nécessaires pour la mise en place avant cette date,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec l'acquisition d'un certificat électronique auprès de « Certinomis »

Autorise Madame Le Maire à signer le contrat de fournitures correspondant

Autorise Madame Le Maire à signer ladite convention

Autorise Madame Le Maire à procéder à la dépense occasionnée.

### **N° 4 – DELIBERATION REPRISE DES FONDS DU CCAS DANS LE BUDGET DE LA COMMUNE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017 :**

Madame Le Maire informe les conseillers que suite à la suppression du CCAS au 31 décembre 2016 (délibération du Conseil Municipal en date du 03 Mai 2016), le résultat de l'exercice sera imputé sur le budget Principal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

A partir de 2017, les dépenses et les recettes émises au titre de l'action sociale seront donc imputées directement sur le budget communal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité de reprendre les fonds du CCAS dans le Budget Communal au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Un courrier sera adressé aux personnes extérieures au Conseil Municipal, afin de les informer de la suppression du budget C.C.A.S.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame le Maire informe le Conseil que:

- 1) des travaux de repérage des réseaux vont avoir lieu rue Plisson et fosse Lannoy à compter du 24 octobre 2016 durant 3 semaines environ.

Les travaux de curage de la mare jusqu'au fossé LANNOY seront effectués début 2017

L'entreprise retenue pour ces travaux va être contactée afin d'effectuer les travaux conseillés par l'étude hydraulique, au chemin lieudit « les cerisiers ».

Un fossé à redents sur l'actuel chemin en laissant une bande enherbée pédestre sera implanté, ce qui permettra de rompre l'énergie cinétique des écoulements.

D'autre part, par l'arrière des habitations fortement impactées par les inondations notamment au n°16 de la grande rue, un talus contre fossé complétera les aménagements de ce chemin.

- 2) La notification concernant la demande de subvention jeux et clôture est arrivée.  
Les bons de commande concernant la clôture et les jeux vont être envoyés.
- 3) Des devis ont été demandés afin d'effectuer l'entretien des voiries communales.
- 4) Les assurances AMP ont établi un devis pour les biens et assurances diverses de la commune. Cette mise en concurrence a permis de renégocier de façon conséquente nos contrats auprès de notre assureur, qui reste le moins disant.
- 5) Concernant le cimetière, il n'existe pas de règlement intérieur.  
Il est donc proposé d'élaborer un règlement intérieur, qui sera soumis à approbation au prochain Conseil Municipal. Des concessions nues pour les urnes, ainsi qu'un jardin du souvenir sont à envisager.
- 6) Concernant la salle communale, le projet de règlement intérieur est distribué pour avis, qui sera soumis à approbation au prochain Conseil Municipal.
- 7) Au sujet école :
  - a. Le bureau syndical du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) s'est réuni jeudi 13 octobre.  
Compte tenu de la baisse importante des effectifs (en sept 2015 : 83, sept 2016 : 78 au lieu de 92 prév en nov 2015, prév sept 2017 : 85, une fermeture de classe n'est pas à exclure en cas de forte baisse. Dans ce cas, les classes seraient regroupées sur le site d'ERQUERY, sachant que les subventions octroyées pour l'ATSEM ont diminuée de moitié.  
Une étude va être lancée pour la création d'un Regroupement Pédagogique Centralisé (R.P.C.) avec cantine et périscolaire.
  - b. Le Conseil des écoles s'est réuni lundi 17 octobre.  
Les parents d'élèves des écoles ont effectué un sondage concernant la cantine et le périscolaire. Ce sondage met en évidence le souhait des parents de voir se créer un périscolaire et aussi une cantine. Ces absences de service expliquent la baisse de nos effectifs au profit des villes voisines.  
Suite à cette discussion, à la demande des parents d'élèves, la mise en place d'une garderie -périscolaire le soir est envisagée, si possible pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017.
  - c. La Gendarmerie est venue visiter l'école, le mardi 13 septembre dernier dans le cadre de la sécurité dans les écoles et du plan Vigipirate.  
Mme Le Maire n'a pas été conviée à cette visite, mais un courrier lui a été adressé par Mme BARBOT, professeur des écoles à St AUBIN à la demande de la Gendarmerie.  
Il s'avère que la classe ne dispose pas d'issue de secours conforme. Les gendarmes ont estimé, au regard de la sécurité et du plan Vigipirate, que les élèves devaient pouvoir quitter la classe par une porte donnant sur le stade.  
Un accès donnant sur le terrain de jeu devrait donc être créé. Dans l'immédiat, selon le devenir des écoles, l'investissement est mis en attente.
- 8) La Communauté de Communes du Clermontois propose, en novembre, une opération « nettoisons la nature », et nous demande si nous sommes intéressés par la mise en place de cette action sur la Commune. Les rues principales étant départementales et par conséquent très passagères, cette opération n'est pas retenue.

9) Le changement plaques de rues est proposé et accepté.

10) Le site internet est présenté par Mme LE NEILLON.

Deux élus (Mme LE NEILLON et M. VILLAIN) et notre secrétaire de Mairie ont assisté à la formation pour la création du site internet de la Commune, le 30 septembre dernier.

Un bulletin d'information sera distribué dans la commune pour donner les renseignements nécessaires à l'accès au site.

11) Concernant le syndicat SEZEO, M. CORLAY présente le compte rendu de la réunion auquel il a assisté. La question des compteurs LYNKI a été abordée. L'installation de ces compteurs fait suite à une directive européenne, et aucune nocivité n'est à craindre par rapport aux émissions d'ondes. Ces compteurs seront installés entre 2018 et 2023 par la SICAE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.